RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC160

Conseil Communautaire du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Billiat, sous l'autorité de Monsieur Florian MOINE, Président

Présents :
BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS - Antonio MUNOZ
CHAMPFROMIER : Jacques VIALON
CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT
CONFORT : Anthony ROCHETTE – Bernard BOURNONVILLE
GIRON : Florian MOINE
INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME – Valérie BLANC - Sophie SELLIER
MONTANGES : Christophe MARQUET
PLAGNE : Philippe DINOCHEAU
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Benjamin BERTRAND – Sandrine LASNET
SURJOUX - LHOPITAL : Bruno CONSANI
VALSERHÔNE : Anne-Laure OLLIET – Alain DE BARROS - Jean-Noël PITON - Gauthier LE GRAND - Françoise DA SILVA – Christophe CROS - Clémence ILMAN - Maryline SEPREZ - Sead KONJEVIC - Sabrina MAKHLOUFI – Nicolas JACOUP - Gautier PRÉAUX - Isabelle DE OLIVEIRA - Michaël DE SA - Anne-Marie RAMEL - Patrick PERREARD
VILLES : Guy SUSINI

Absents : Marie PFISTER

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON – Maxence FERTE à Elisabeth JEAMBENOIT - Faïza BENSEFIA à Sabrina MAKHLOUFI

Présents : 33
Pouvoirs : 3
Votants : 36

Date de la convocation : 08 octobre 2026

Secrétaire de séance : Alain DE BARROS

Nature de l'acte : *5. Institutions et vie politique – 5.3 Désignation de représentants*

Objet : Désignation de représentants de la Communauté de Communes Terre Valserhône au sein de la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA)

Monsieur le Président informe les élus de sa démission de son poste de titulaire au sein des commissions de territoire Michaille-Retord-Colombier et Haute-Chaine-Pays de Gex-Valserine.

Il indique que la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA) est une association qui œuvre pour le maintien du pastoralisme dans le Département de l'Ain.

L'association est constituée de 5 commissions de territoire. Ces commissions sont composées notamment de représentants des communautés de communes adhérentes du secteur. Les statuts de la SEMA prévoient que l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 21 membres de droit et de 5 membres associés.

Il rappelle que la Communauté de Communes dispose d'un représentant titulaire et d'un suppléant au titre de la commission de territoire Michaille-Retord-Colombier et d'un représentant titulaire et d'un suppléant au titre de la commission Haute-Chaine-Pays de Gex-Valserine. Un siège est réservé au conseil d'administration pour l'élu titulaire désigné dans le cadre de la commission de territoire Michaille-Retord-Colombier et un siège est réservé au conseil d'administration pour l'élu titulaire désigné dans le cadre de la commission Haute-Chaine-Pays de Gex-Valserine.

Il rappelle que le choix de l'organe délibérant porte sur l'un de ses membres.

Il est proposé la candidature de monsieur Christophe MARQUET, actuellement représentant suppléant, en tant que représentant titulaire, et la candidature de monsieur Joël PRUDHOMME, en tant représentant suppléant, au sein de la SEMA.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement,

VU la délibération n°26-DC082 du 29 avril 2026 portant désignation des représentants de la Communauté de Communes Terre Valserhône au sein de la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA),

VU les statuts de la SEMA, et notamment son article 10,

VU les candidatures présentées,

VU l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE DESIGNER** les représentants la Communauté de communes au sein de la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA), comme suit :

COMPOSITION	1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT	1 SIEGE AU CONSEIL D'ADMINISTATION
Commission de territoire Michaille-Retord-Colombier	Christophe MARQUET	Joël PRUDHOMME	Christophe MARQUET
Commission Haute-Chaine-Pays de Gex-Valserine	Christophe MARQUET	Joël PRUDHOMME	Christophe MARQUET

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : 20 OCT. 2026
Publié le : 20 OCT. 2026
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance,
Alain DE BARROS

Le Président,
Florian MOINE

Communauté de Communes Terre Valserhône